

IMPORTANT

Ceci est votre formulaire

DEMANDE DE CONTINGENT DE MISE EN MARCHÉ 2019

Tous les producteurs qui veulent mettre du bois en marché en 2019 doivent remplir et retourner le formulaire suivant au Syndicat avant le **15 octobre 2018**

Pour tout nouveau lot acquis en cours d'année, faites-nous parvenir votre compte de taxes.

VOLUME DE BOIS QUE VOUS DÉSIREZ METTRE EN MARCHÉ

Produits		Essences	Quantité en m ³ par essence et longueur					Longueur d'arbre
			2,80 m 9 pi 2 po	3,17 m 10 pi 5 po	3,80 m 12 pi 6 po	5,04 m 16 pi 7 po	6,30 m 20 pi 8 po	
Résineux	Sciage	Épinette						
		Sapin						
		Pin gris						
Feuillu	Sciage	Tremble	10 pieds	8 pieds				
	Panneau	Tremble						

PROCÉDURE POUR LA DEMANDE DE CONTINGENT

Selon le règlement en vigueur, les producteurs qui ont l'intention de mettre en marché du bois en 2018 doivent compléter et retourner leur formulaire au Syndicat avant le **15 octobre 2018**. Nous vous rappelons qu'il est important de faire une demande seulement si vous avez l'intention de produire la quantité demandée. En effet, le volume attribué à chaque producteur qui fait une demande est en relation avec le volume vendu à l'industrie, mais également en relation avec les volumes demandés par les producteurs.

Il est très important de ne pas débiter la production avant d'avoir obtenu votre contingent pour 2018. Il y a deux raisons fondamentales; vous ignorez :

- 1) Quel volume vous sera accordé.
- 2) Quelle longueur de bille vous sera demandée.

De plus, toujours communiquer avec un responsable de la mise en marché au Syndicat avant de débiter la production.

POUR TOUTE COUPE SUPÉRIEURE À 4 HECTARES D'UN SEUL TENANT, VOUS DEVEZ VOUS ASSURER :

- 1) d'être conforme à la réglementation municipale
- 2) d'avoir un plan de gestion ou une prescription sylvicole signé(e) par un ingénieur forestier

Nom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

RETOURNER À : vallee.mc@spbsaglac.qc.ca ou Téléc. : 418 542-4046
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN
3635, RUE PANET, JONQUIÈRE (QUÉBEC) G7X 8T7



Publié par :
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquièrre (Qc) G7X 8T7
Tél.: 418 542-5666
Sans frais : 1-800-463-9176
Téléc.: 418 542-4046

Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie

Conception graphique et impression :
Les Imprimeurs Associés

Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
en 4 800 exemplaires

« ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 20 • Numéro 2 [Automne 2018]

LA RELANCE DE L'USINE DE CHAMBORD : METTRE EN PLACE LES CONDITIONS GAGNANTES

La fermeture de l'usine de Chambord en 2008 a provoqué une onde de choc auprès des producteurs forestiers et de l'économie de la région dont nous ressentons encore les effets aujourd'hui. L'impossibilité de récolter le tremble dans les forêts privées de la région a empêché les producteurs forestiers d'optimiser les revenus tirés de leurs boisés tout en étant un frein à l'aménagement de leurs boisés puisque près de 70% du territoire forestier privé est couvert par des peuplements mélangés et feuillus dominés par le tremble. Pour l'économie régionale, les pertes en retombées économiques liées à la fermeture de cette usine se comptent par plusieurs dizaines de millions de dollars et des centaines d'emplois perdus. Quand on connaît les efforts que les producteurs de la région avaient mis dans l'implantation de cette usine à la fin des années quatre-vingt et son sauvetage quelques années plus tard, on peut comprendre leur désarroi.

Il va donc de soi que la perspective d'une réouverture de l'usine à court ou à moyen terme soit perçue comme une des meilleures nouvelles que la région ait reçue dans les dernières années. Pour la forêt privée, c'est un marché qui pourra potentiellement faire augmenter le chiffre d'affaires lié à la récolte et au transport du bois de plus de dix millions de dollars annuellement; une contribution majeure dans l'économie locale et régionale.

Mais avant de trop nous emballer, il est important de mettre les choses en perspective. La réouverture de l'usine de Chambord est un événement important pour la région, mais son maintien dans le temps l'est encore plus. Il serait catastrophique que cette usine soit encore affectée par des fermetures aussitôt que les conditions économiques seront un peu moins favorables. Il faut apprendre du passé et surtout, penser à mettre en place les conditions gagnantes qui lui permettront d'avoir sa place sur les marchés de façon durable. Parmi ces conditions, la prévisibilité et la qualité des approvisionnements comptent assurément parmi les plus importantes et, dans ce domaine, la forêt privée et les producteurs peuvent faire la différence.

Pour réunir ces conditions essentielles, tous les acteurs impliqués devront se concerter et poser des gestes concrets pour les producteurs. Dans un premier temps, il faudra principalement que les représentants de l'usine leur proposent un véritable partenariat en misant sur des ententes gagnant-gagnant dont les risques seront partagés par les deux parties. Le milieu municipal aura aussi son rôle à jouer en travaillant de concert avec les producteurs et leurs organisations afin de mettre en place un environnement réglementaire souple et adapté à la production de bois. Les gouvernements devront, quant à eux, intensifier le financement des travaux liés à l'aménagement forestier et à la sylviculture et mettre en place des mesures fiscales favorisant ces activités.

La relance de l'usine de Chambord est certes une très bonne nouvelle pour la région, mais ne prenons pas de chance, et mettons tout de suite en place ces conditions gagnantes pour assurer son avenir.

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

INVITATION
JOURNÉE FORESTIÈRE 2018
« La forêt privée, une richesse à cultiver »

SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018
À COMPTER DE 9H00
Au programme cette année

- Exposition d'équipements forestiers
- Démonstrations diverses

TIRAGE D'UNE SCIE À CHAÎNE

PLUSIEURS PRIX DE PARTICIPATION
Entrée gratuite
Service de restauration sur place

ENDROIT :
JARDIN SCULLION
1985, Rang 7 Ouest
L'Ascension-de-Notre-Seigneur

POUR INFORMATION : 418 542-5666

PERSPECTIVES DE MISE EN MARCHÉ Automne 2018 - Hiver 2019

LES MARCHÉS POUR LE RÉSINEUX :

Le secteur du bois d'œuvre se porte très bien et la demande pour du bois rond destiné aux scieries est relativement forte. Les producteurs qui veulent mettre en marché du résineux à l'automne ou à l'hiver prochain sont invités à remplir le formulaire de demande de contingent joint à ce journal ou à utiliser le formulaire sur le site internet.

Considérant que la forêt privée du Saguenay-Lac-St-Jean est aux prises avec une épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, les propriétaires affectés sont invités à récolter leur bois sans trop attendre. Le marché est en mesure d'absorber des volumes supplémentaires.

Produits Forestiers Résolu :

Les livraisons vont bon train. La réception aux usines est fluide et le bois coupé au printemps et au début de l'été sera livré complètement d'ici quelques jours. Le volume au contrat chez PF Résolu est important et les livraisons sont possibles en tout temps. Pour ceux qui coupaient leur bois en 8 pieds, vous devez migrer vers du neuf pieds deux pouces à partir de maintenant.

Groupe Lignarex :

Votre organisation et la Scierie Lignarex de La Baie ont conclu une entente pour 2018-19. Ce volume permettra la récupération du bois affecté par la tordeuse.

Arbec :

La compagnie Arbec reçoit toujours du bois en longueur de 10 pieds et du 9 pieds. Les producteurs qui récoltent ou font récolter leur bois par des abatteuses multifonctionnelles doivent produire du 21 pieds. Contactez votre Syndicat avant de produire.

LE MARCHÉ POUR LE FEUILLU :

Il n'y a eu aucune amélioration au cours des derniers mois. L'absence d'un marché pour du tremble de qualité pâte a réduit de beaucoup les actions des producteurs. À titre d'exemple, les inventaires de tremble pâte produits en 2017 viennent à peine d'être livrés chez Fibrek. Tous les espoirs sont maintenant basés sur une reprise de l'usine de panneaux de Chambord.

ENFIN, la compagnie Norbord est présentement à remettre son usine de Chambord à niveau. D'importants travaux de modernisation sont en cours de réalisation et devraient être terminés au printemps prochain. Votre organisation est en discussion avec Norbord afin de permettre aux producteurs de participer activement à l'approvisionnement de l'usine. Aucune date de redémarrage n'a été confirmée mais la reprise aura bel et bien lieu en 2019. À suivre de très près.

Votre organisation a conclu deux ententes avec des scieurs de tremble de la région:

Industries T.L.T. de Ste-Monique : l'entente pour du tremble sciage a été renouvelée et comprend un volume de 5 000 m³.

Scierie de Petit-Saguenay : une entente a été conclue pour 2018-19 comprenant un volume de 5 000 m³ solides de tremble sciage.

Pour tous ceux qui sont intéressés à produire du bois, il est conseillé de s'informer auprès du personnel du Syndicat et de remplir le formulaire de contingentement 2019.

Jacques Tremblay
Directeur de la mise en marché

ARBEC

LE BOIS, UNE PASSION

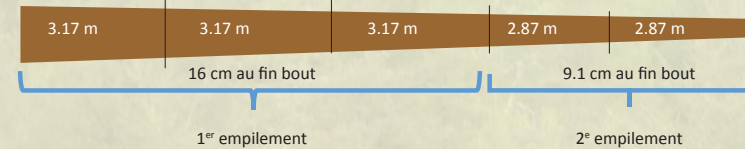
USINE L'ASCENSION

Normes de préparation et de façonnage

- **Essences :** Épinette, Sapin, Pin gris
- **Longueur**
 - **1^{ère} étape (longueur fixe)**
 - 3.17 m (10 pi 5 po)
 - Diamètre minimum fin bout : **16 cm (6 1/2 po)**
 - **2^e étape (longueur fixe)**
 - 2.87 m (9 pi 5 po)
 - Diamètre minimum fin bout : **9.1 cm (4 po)**

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- **Diamètre Maximum :** 50 cm (20 po)
- **Carie de pied :** moins du tiers du diamètre
- **Aucun arbre mort, sec et sain ou chicot**
- **Aucune branche sur les troncs et dans les empilements**
- **Nœuds au ras du tronc**
- **Aucuns défauts naturels**
- **Aucune charnière d'abattage, étoile, fendu, racine**
- **Bille droite** (aucune fourche et courbe prononcée)
- **Empilement :**

- **Épinette, pin gris et sapin doivent être démêlés**
- 10 pieds et 9 pieds séparés
- Gros bouts du même côté
- **Aucun mélèze**



N.B. : Pour l'option 21 pied avec abatteuse multifonctionnelle, veuillez communiquer avec les responsables de la mise en marché.

Journée forestière pour les propriétaires de boisés du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean vous invite à sa traditionnelle journée forestière annuelle. Nous comptons sur votre participation puisqu'elle a contribué, d'année en année, à la réussite de cet événement.

Cette journée se tiendra le 8 septembre 2018 au
**« Jardin Scullion de L'Ascension-De-Notre-Seigneur
au Lac-Saint-Jean »**

ACTIVITÉS AU PROGRAMME



Vous pourrez participer aux différents ateliers et activités. De nombreux kiosques et exposants seront installés un peu partout sur le site. Vous pourrez aussi profiter des démonstrations de machinerie forestière adaptée à la forêt privée dans un boisé à proximité. De plus, le superbe site du Jardin Scullion sera accessible aux visiteurs et il sera possible de le visiter au complet gratuitement. Bref, une journée pour toute la famille. Nous vous attendons en grand nombre.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer!
Au plaisir de vous y rencontrer!



Normes de préparation et de façonnage

FAÇONNAGE :

Billes droites; aucune fourche, courbe, coupe perpendiculaire à l'axe de la bille

EMPILEMENT :

Gros bouts du même côté

BILLES DE PIED :

Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie
Aucune charnière d'abattage
Encoche d'abattage (moins de 2 po)

TRONC :

Aucune bille de blocage (baïonnette, chancre, fourche, tordu et courbe excessive)

ÉBRANCHAGE :

Aucune branche dans les empilements
Nœuds au ras du tronc

DIAMÈTRE FIN BOUT :

Classe de 10 cm (9.1 cm minimum)

ÉTAT DU BOIS :

Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons
Aucun corps étranger (sable, fil métallique, clou, etc.)
Aucun bois de champs avec nœuds excessifs
Aucun arbre fendu

DÉMÊLAGE :

Sapin, identification de l'épinette noire pure lors de la livraison

St-Félicien : 5.04 m, 2.56 m et longueur d'arbre
Mistassini : 5.04 m
Girardville : 5.04 m
La Doré : 5.04 m et longueur d'arbre
St-Thomas : 5.04 m, 2.56 m et longueur d'arbre

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2.56 m (laisser-porter) en mélange dans l'empilement pour les usines de La Doré, St-Félicien, St-Thomas et Girardville. Pour Mistassini les billes de 2.56 m provoquent des blocages à l'usine donc le minimum pour cette usine est de 3.10 m
- Diamètre maximum de 38 cm sauf pour Mistassini 60 cm. Marquer les billes > 38 cm avec un dièse à la peinture et ces billes doivent être façonnées obligatoirement en 5.04 m de longueur dans un empilement distinct.

FORMATION DISPONIBLE 2018

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean continue d'offrir un programme de formation aux membres intéressés. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'une formation varie entre 10 et 20 participants. Nous demeurerons ouverts à vos suggestions alors n'hésitez pas à nous les soumettre. Pour plus d'information, communiquez avec **Marc-André Dion** au **418 542-5666 poste 252**.

TITRE	DURÉE	PRIX
Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne	7 h	25 \$
Techniques d'abattage	12 h	40 \$
Initiation au GPS	7 h	55 \$
Fiscalité forestière	7 h	45 \$
Formation sur la débroussailleuse	12 h	40 \$
Formation en acériculture		
Aménagement des érablières	7 h	45 \$
Cuisson et transformation	14 h	75 \$
Initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers	7 h	25 \$
Produits forestiers non-ligneux	7 h	25 \$
Introduction à la forêt privée	4 h	25 \$

SUIVI DOSSIER TORDEUSE

Vous êtes nombreux à avoir constaté des dommages importants causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur vos propriétés. Effectivement, celle-ci a été très active cette année comparativement à l'an dernier, ce qui sera sans doute confirmé par le relevé aérien de défoliation à venir dans les prochains mois. Pour certains, c'est une première année sévère alors que pour d'autres c'est plus préoccupant. Quoiqu'il en soit, nous ne saurions vous rappeler l'importance d'obtenir un bon diagnostic sylvicole avant de décider quelles interventions effectuer dans vos boisés.

La SOPFIM a débuté son programme d'arrosage au printemps dernier. C'était la première année de ce programme qui se poursuivra encore plusieurs années. En effet, un nouveau montant de 10 M \$ a été ajouté au niveau provincial, qui s'ajoute aux 10 M \$ initial. Pour 2018, une superficie d'environ 2000 ha de forêt privée a été arrosée au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Nous aurons les résultats de ces opérations plus tard cet automne lorsque la SOPFIM rendra public son rapport d'activité pour la saison 2018. Déjà, un travail de bonification des données forestières et de validation des peuplements a été fait en vue de préparer la prochaine saison. Il y a plusieurs critères d'admissibilité pour que des peuplements puissent bénéficier du programme d'arrosage. Mais avant tout, assurez-vous d'avoir votre certificat de producteur forestier reconnu car il s'agit du prérequis de base, comme dans les programmes de mise en valeur pour les travaux d'aménagement.

MILIEUX HUMIDES

Le ministre de l'environnement a annoncé le 19 juillet dernier le report de l'entrée en vigueur de plusieurs projets de règlements nécessaires à l'application de la nouvelle loi sur la qualité de l'environnement. Ces derniers devaient normalement prendre effet le 1^{er} décembre 2018. Cette mesure leur permettra d'apporter des ajustements, répondant ainsi aux inquiétudes exprimées par différents groupes concernés.

Dernièrement, les MRC de la région ont reçu l'inventaire préliminaire des milieux humides réalisé par Canards illimités pour leur territoire respectif. Le plan de conservation des milieux humides et hydriques que chaque MRC a l'obligation de faire d'ici 4 ans touchera aussi les lots à bois privés. Dans ce plan, ils auront entre autres à identifier les moyens à prendre pour la protection de ces milieux, déterminer des priorités de conservation, des milieux humides à restaurer et enfin, des milieux humides à recréer. Nous pourrions donc être un partenaire important dans l'élaboration de ce plan et travailler dans l'intérêt des producteurs afin que la réglementation et les modalités qui seront adoptées ne deviennent pas un frein à la récolte et à la sylviculture.

ISO 14001:2015

Le Syndicat des producteurs de bois a franchi une étape importante pour son système de gestion environnementale (SGE) en juin dernier, soit la transition vers la version 2015 de la norme ISO 14001. Cette transition a nécessité beaucoup de travail au cours de la dernière année et toute l'équipe est fière d'avoir passé avec succès l'audit de mise à niveau. Plus que jamais, le système continuera d'agir comme un levier pour l'organisation dans l'atteinte d'objectifs et la réalisation de nouveaux défis.

Martin Lavoie, ing.f.
Coordonnateur environnemental